



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE BENOÎT XVI POUR LA JOURNÉE MONDIALE DES MIGRANTS (2007)

La famille migrante

Chers frères et sœurs !

A l'occasion de la prochaine Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés, en contemplant la Sainte Famille de Nazareth, icône de toutes les familles, je voudrais vous inviter à réfléchir sur la condition de la famille migrante. L'évangéliste Matthieu raconte que, peu de temps après la naissance de Jésus, Joseph fut contraint de partir de nuit pour l'Égypte, emmenant avec lui l'enfant et sa mère, afin de fuir la persécution du roi Hérode (cf. *Mt 2, 13-15*). En commentant cette page évangélique, mon vénéré Prédécesseur, le Serviteur de Dieu le Pape Pie XII, écrit en 1952 : « La famille de Nazareth en exil, Jésus, Marie et Joseph émigrés et réfugiés en Égypte, pour se soustraire à l'ire d'un roi impie, sont le modèle, l'exemple et le soutien de tous les migrants et les pèlerins de tous âges et de tous pays, de tous les réfugiés de quelque condition qu'ils soient et qui, harcelés par la persécution ou par le besoin, se voient contraints d'abandonner leur patrie, les chers membres de leur famille, leurs voisins, leurs doux amis, et de se rendre en terre étrangère » (*Exsul familia*, AAS 44, 1952, 649). Dans le drame de la Famille de Nazareth, obligée de se réfugier en Égypte, nous entrevoyons la douloureuse condition de tous les migrants, en particulier des réfugiés, des exilés, des dispersés, des déplacés internes et des persécutés. Nous entrevoyons les difficultés de chaque famille de migrants, les privations, les humiliations, les restrictions et la fragilité de millions et de millions de migrants, de déplacés internes et de réfugiés. La Famille de Nazareth reflète l'image de Dieu conservée dans le cœur de chaque famille humaine, bien que défigurée et affaiblie par l'émigration.

Le thème de la prochaine Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés – *La famille migrante* – se situe dans la continuité avec ceux de 1980, 1986 et 1993, et entend souligner une fois de plus l'engagement de l'Église en faveur non seulement de l'individu qui migre, mais aussi de sa famille, lieu et ressource de la culture de la vie et facteur d'intégration des valeurs. Nombreuses sont les

difficultés que rencontre la famille du migrant. L'éloignement de ses membres entre eux et l'impossibilité de se réunir sont souvent des occasions de rupture des liens d'origine. De nouveaux rapports s'instaurent et de nouvelles affections naissent ; on oublie le passé et ses devoirs, soumis à dure épreuve par l'éloignement et la solitude. Si une réelle possibilité d'insertion et de participation n'est pas assurée à la famille immigrée, il devient difficile de prévoir son développement harmonieux. La Convention Internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs immigrés et des membres de leurs familles, entrée en vigueur le 1er juillet 2003, entend protéger les travailleurs et les travailleuses émigrés et les membres de leurs familles respectives. La valeur de la famille est donc également reconnue pour ce qui est de l'émigration, phénomène désormais structurel de nos sociétés. L'Eglise encourage la ratification des instruments internationaux légaux visant à défendre les droits des migrants, des réfugiés et de leurs familles, et offre, par le biais de ses diverses Institutions et Associations, une *advocacy* qui devient toujours plus nécessaire. C'est à cette fin qu'ont été ouverts des centres d'écoute des migrants, des maisons pour les accueillir, des bureaux pour les services à rendre aux personnes et aux familles, et que d'autres initiatives ont vu le jour pour répondre aux exigences croissantes en ce domaine.

Beaucoup se fait déjà pour l'intégration des familles des immigrés, même si beaucoup reste encore à faire. Il existe des difficultés effectives liées à certains "mécanismes de défense" de la première génération d'immigrés, qui risquent de constituer un obstacle à une maturation plus profonde des jeunes de la seconde génération. Voilà pourquoi il devient nécessaire d'adopter des mesures législatives, juridiques et sociales pour faciliter une telle intégration. Ces derniers temps, le nombre de femmes quittant leur pays d'origine, en quête de meilleures conditions de vie, en vue de perspectives professionnelles plus prometteuses, a augmenté. Toutefois, bien des femmes finissent par devenir victimes du trafic d'êtres humains et de la prostitution. En œuvrant à la réunion des familles, les travailleurs sociaux, en particulier les religieuses, peuvent rendre un service de médiation apprécié et toujours davantage valorisé.

Concernant l'intégration des familles des immigrés, je ressens le devoir d'attirer l'attention sur les familles des réfugiés dont les conditions semblent avoir empiré par rapport au passé, notamment en ce qui s'agit la réunion des foyers familiaux. Dans les camps qui leur sont destinés vient parfois s'ajouter, aux difficultés logistiques et aux difficultés personnelles liées aux traumatismes et au stress émotionnel, dus aux tragiques expériences vécues, le risque de l'implication des femmes et des enfants dans l'exploitation sexuelle, comme mécanisme de survie. Dans ces cas-là, en plus d'une assistance capable d'apaiser les blessures du cœur, une présence pastorale attentive est nécessaire pour offrir un soutien de la part de la communauté chrétienne, capable de rétablir la culture du respect et de faire redécouvrir la véritable valeur de l'amour. Il faut encourager ceux qui sont détruits intérieurement à retrouver la confiance en eux-mêmes. Il faut ensuite œuvrer pour que soient garantis les droits et la dignité des familles et qu'un logement répondant à leurs exigences leur soit assuré. Il faut d'autre part demander aux réfugiés de cultiver une attitude ouverte et positive à l'égard de la société qui les accueille, en conservant une disponibilité active

vis-à-vis des propositions de participation visant à construire ensemble une communauté intégrée qui soit la “ maison commune ” de tous.

Parmi les migrants, une catégorie mérite d'être considérée d'une façon spéciale : celle des étudiants d'autres pays, qui se retrouvent loin de chez eux, sans une connaissance adéquate de la langue, parfois privés d'amitié et disposant souvent de bourses d'études insuffisantes. Leur condition devient plus grave encore lorsqu'il s'agit d'étudiants mariés. A travers ses Institutions, l'Eglise s'efforce de rendre moins douloureux le manque de soutien familial de ces jeunes étudiants et les aide à s'intégrer dans les villes qui les accueillent, en les mettant en contact avec des familles prêtes à les héberger et à faciliter la connaissance réciproque. Comme j'ai déjà eu l'opportunité de le dire en une autre occasion, venir en aide aux étudiants étrangers « représente pour l'Eglise un domaine d'action pastorale important. En effet, les jeunes qui quittent leur pays en raison de leurs études vont au-devant d'un certain nombre de problèmes et surtout du risque d'une crise d'identité » (*L'Osservatore Romano*, [15 décembre 2005](#)).

Chers frères et sœurs, puisse la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés devenir une occasion pour sensibiliser les Communautés ecclésiales et l'opinion publique sur les besoins et les problèmes, ainsi que sur les potentialités positives des familles migrantes. Je tourne en particulier ma pensée vers ceux qui sont directement touchés par le vaste phénomène des migrations et vers ceux qui dépensent leurs énergies pastorales au service de la mobilité humaine. Que la parole de l'apôtre Paul : « *caritas Christi urget nos* » (2 Co 5, 14) les incite à se donner de préférence aux frères et sœurs qui sont davantage dans le besoin. Avec ces sentiments, j'invoque sur chacun l'assistance divine et j'accorde affectueusement à tous une spéciale Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, 18 octobre 2006

BENEDICTUS PP. XVI

© Copyright 2006 - Libreria Editrice Vaticana